

Document d'Entrée en Relation

RF PATRIMOINE

rfgroupe.com

Document adressé à



1.0

Entreprise et statuts réglementaires

Dénomination sociale : RF PATRIMOINE

Siège social : 48 Cours de la Libération et du Général de Gaulle, 38100 Grenoble, France

Forme juridique : SARL au capital de 30 000 €

Immatriculation : Société inscrite au RCS, de Grenoble sous le n°499 552 495, SIRET 499 552 495 00032, NAF/APE 6622Z

Numéro ORIAS : 08038873 www.orias.fr

Le document d'entrée en relation est un document réglementaire vous permettant de connaître l'ensemble des informations légales concernant le cabinet RF PATRIMOINE. A ce titre, ce document vous exposera nos différents statuts, nos assurances, mais aussi les procédures et instances pouvant vous accompagner en cas de litiges.

Dans le cadre de nos activités, le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias) sous le numéro 08038873 (consultable sur le site www.orias.fr).

1.1 CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

Les professionnels du conseil en gestion de patrimoine sont tenus d'exercer leurs missions dans le cadre de statuts réglementés, définis par le Code monétaire et financier et contrôlés par les autorités compétentes telles que l'ACPR et l'AMF.

Chaque activité exercée – qu'il s'agisse d'intermédiation en assurance, de conseil en investissements financiers, de démarchage bancaire ou d'opérations immobilières – doit correspondre à une catégorie clairement identifiée, avec une immatriculation à jour auprès de l'ORIAS. Cette immatriculation permet de vérifier que le professionnel dispose des compétences requises, d'une assurance en responsabilité civile professionnelle, et qu'il respecte les obligations de formation et de déontologie.

Cette section présente les différentes catégories d'activités pour lesquelles le cabinet est habilité, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

1.1.1 INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

Cette activité encadrée par le Code des assurances permet au professionnel, en tant que courtier ou mandataire, de proposer des contrats d'assurance ou de réassurance à ses clients, après avoir analysé leurs besoins et sélectionné des solutions adaptées.

- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

1.1.2 CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Cette activité réglementée impose la délivrance d'un conseil personnalisé portant sur des instruments financiers ou sur la réalisation d'opérations, dans un cadre strict défini par l'AMF, avec une obligation de transparence, de loyauté et de traçabilité du conseil donné.

- Conseiller en investissements financiers (CIF)

1.1.3 CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

En tant que conseiller juridique à titre accessoire, le professionnel peut fournir des consultations juridiques en lien direct avec les opérations de gestion de patrimoine, dans la limite des compétences reconnues par son statut principal.

- Conseiller en gestion de patrimoine (CJA)

RF PATRIMOINE est adhérent à l'association agréée sous le numéro

1.2 CARACTÉRISTIQUES DES CATÉGORIES ACTIVITÉS

La présente section précise les modalités d'exercice et les particularités réglementaires attachées à chaque catégorie d'activité pour laquelle le cabinet est immatriculé.

Ces informations permettent de comprendre sous quel statut réglementaire il intervient, quelles sont ses obligations, ainsi que les éventuels liens d'intérêt ou niveaux de conseil associés à ses prestations. Elles répondent aux exigences de clarté imposées par les autorités de tutelle, dans un objectif de protection du consommateur et de bonne information.

1.2.1

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

RF PATRIMOINE est adhérent à l'association agréée sous le numéro E001794.

Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 2 Tél. : +33 (0)1 53 45 60 00 - Fax : +33 (0)1 53 45 61 00 www.amf-france.org

Activité CIF exercée :

De manière non indépendante

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant, RF PATRIMOINE perçoit des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers, sous réserve de respecter les règles sur les avantages et rémunérations.

Dans ce cadre, RF PATRIMOINE évalue un éventail :

Large d'instruments financiers émis par des entités avec lesquelles RF PATRIMOINE entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

1.2.2

ACTIVITÉ DE COURTIER D'ASSURANCE (COA)

Activité d'intermédiaire en assurance - Catégorie courtier d'assurance (COA)

RF PATRIMOINE est adhérent à l'association agréée sous le numéro

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA) : <https://acpr.banque-france.fr/fr>

1.2.2.1

CATÉGORIE DE COA

Activité d'intermédiaire en assurance - Catégorie courtier d'assurance (COA)

RF PATRIMOINE est adhérent à l'association agréée sous le numéro

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

1.2.2.2

NIVEAUX DE CONSEIL

RF PATRIMOINE fournit un service de conseil permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du Client (conseil de niveau 1).

2.0

Assurance responsabilité civile professionnelle

Informations assureur

Assureur RC PRO	LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA
N° RC PRO	HYAIF16ADLARG-1315
Adresse	Bastion Tower, Marsveldplein 5
Code postal	1050
Ville	BRUXELLES

Montants de garantie

Activités assurées	Par sinistre	Par année d'assurance	Période de garantie
Intermédiaire d'Assurance	6 000 000 €	6 000 000 €	Du 01-01-2025 au 31-12-2025
Conseiller en investissements financiers	1 000 000 €	2 000 000 €	Du 01-01-2025 au 31-12-2025
Démarcheur financier	1 000 000 €	2 000 000 €	Du 01-01-2025 au 31-12-2025
Démarcheur Bancaire	1 000 000 €	2 000 000 €	Du 01-01-2025 au 31-12-2025

Partenaires principaux

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance et autres fournisseurs

Nom	Type	Mode de rémunération
PPT		Commission
WELCARE	Association	Commission
AMIS	Assurance	Commission
AXELLIANCE	Assurance de biens	Commission
CIPRES-AXELLIANCE	Assurance de biens	Commission
April	Assurance de biens et de personnes	Commission
Solly Azar	Assurance de biens et de personnes	Commission
Alptis	Assurance de personnes	Commission
ENTIS	Assurance de personnes	Commission
Entoria	Assurance de personnes	Commission
Henner	Assurance de personnes	Commission
Hodeva	Assurance de personnes	Commission
HUMANIS	Assurance de personnes	Commission
M COMME MUTUELLE	Assurance de personnes	Commission
Malakoff Mederic / Quatrem	Assurance de personnes	Commission
MFU	Assurance de personnes	Commission
Mutuelle Generale	Assurance de personnes	Commission
RADIANCE	Assurance de personnes	Commission

Partenaires principaux

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance et autres fournisseurs

Nom	Type	Mode de rémunération
REPAM	Assurance de personnes	Commission
SIMATIS	Assurance de personnes	Commission
Allianz Life Luxembourg SA	Assurance Vie	Commission
Corum Life	Assurance Vie	Commission
CASRA	Banque	Commission
CREDIT AGRICOLE LUX	Banque	Commission
INTESA SANPAOLO	Banque	Commission
My money Bank	Banque	Commission
SAN PAOLO LUX	Banque	Commission
SOCIETE GENERALE LUX	Banque	Commission
Abeille Assurances	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
AFI ESCA	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Selencia (ex Ageas)	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Allianz	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Apicil	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Aviva	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
AXA WS	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Cardif	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
CEGEMA	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Generali	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Intencial	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
MMA	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
MSH	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
NETLIFE	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Oradea Vie	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Murano (ex Primonial)	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Spirica	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Suravenir	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
SwissLife	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
UAF Life Patrimoine	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
UNEP	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Vie Plus (Suravenir)	Compagnie d'assurance de droit français	Commission
Swisslife Lux	Compagnie d'assurance de droit luxembourgeois	Commission
Wealins Life	Compagnie d'assurance de droit luxembourgeois	Commission
LOOMA	Courtier	Commission
Veralti Courtage	Courtier en assurance de personnes	Commission
INVEST SECURITIES	Courtier en crédit	Commission
Eres	Epargne Salariale	Commission
Generali épargne salariale	Epargne Salariale	Commission
Ecofip	Girardin	Commission
Apivia	Mutuelle	Commission
Mutuelle GSMC	Mutuelle	Commission
Alpheys	Plateforme de distribution	Commission
LIFESIDE PATRIMOINE	Plateforme de distribution	Commission

Partenaires principaux

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance et autres fournisseurs

Nom	Type	Mode de rémunération
Nortia	Plateforme de distribution	Commission
Nexo Capital	Produits Structurés	Commission
AMUNDI INVESTMENT SOLUTIONS	Société de Gestion	Commission
Carmignac	Société de Gestion	Commission
CASTRAPRO	Société de Gestion	Commission
Financiere de l'echiquier	Société de Gestion	Commission
INOCAP	Société de Gestion	Commission
Inocap Gestion	Société de Gestion	Commission
Lazard Frères Gestion	Société de Gestion	Commission
Monocle Asset Management	Société de Gestion	Commission
PICTET	Société de Gestion	Commission
SMALTO	Société de Gestion	Commission
Tikehau Capital	Société de Gestion	Commission
Trail Capital	Société de Gestion	Commission
Veritas Investment Associates	Société de Gestion	Commission
Via-AM	Société de Gestion	Commission
TAURUS	Société de Gestion Cryptomonnaie	Commission
Altixia	Société de gestion Immobilière	Commission
Atland Voisin	Société de gestion Immobilière	Commission
Cerenicimo	Société de gestion Immobilière	Commission
Corum l'épargne	Société de gestion Immobilière	Commission
Sofidy	Société de gestion Immobilière	Commission
Theorem	Société de gestion Immobilière	Commission
Inter Invest	Société de Gestion Private Equity	Commission

3.0

Mode de facturation et rémunération de RF PATRIMOINE

3.1 HONORAIRES

La facturation d'honoraires varie selon la nature de la mission définie, du temps et de la difficulté de celle-ci. Elle peut être soit forfaitaire, soit calculée selon un taux horaire rapporté au temps passé à l'accomplissement de la mission, soit fixée par contrat d'abonnement.

3.2 COMMISSIONS

Le Client est informé que pour tout acte d'intermédiation, RF PATRIMOINE peut être rémunéré par des rétrocessions de commissions sur des frais prélevés sur des produits souscrits, dans les conditions détaillées dans la lettre de mission et le rapport de mission, conformément à la réglementation applicable à RF PATRIMOINE.

4.0

Politique en matière de durabilité

RF PATRIMOINE a mis en place un processus de sélection des produits référencés, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Pour ce faire, RF PATRIMOINE procède à l'analyse des produits qu'il entend référencer sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement SFDR ;
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie ;
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les incidences négatives en matière de durabilité (PIA).

Ces différents éléments seront expliqués au Client dans le cadre du déroulement de la mission.

5.0

Traitement des réclamations

5.1

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter RF PATRIMOINE selon les modalités suivantes :

Par courrier à : 48 cours de la Libération et du Général de Gaulle 38100 GRENOBLE

Par courrier électronique à : gestionprivee@rfpatrimoine.com

RF PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au Client dans ce délai.

Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au Client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RF PATRIMOINE s'engage à étudier avec sincérité et loyauté la demande du Client et agir au mieux de ses intérêts. Sans réponse satisfaisante de notre part, ou dans le cas où aucune suite n'aurait été donnée à sa réclamation dans le délai prévu, vous pourrez saisir un médiateur :

5.2

ACTIVITÉ CIF

Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF (Autorité de Marchés Financiers) 17, Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 Site Internet: <https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modesdesaisine.html>

5.3

ACTIVITÉ ASSURANCE

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS Cedex 09

Site Internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Médiateur du cabinet :

Le Médiateur de l'AMF Madame Marielle Cohen-Branche, 17 Place de la bourse 75082 Paris Cedex 02 France, Tél: 01 53 45 60 00 Site: <https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

6.0

Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de ses prestations, RF PATRIMOINE est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le Client, ce à quoi le Client consent.

6.1 LÉGISLATION ET ENGAGEMENTS

En application des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, RF PATRIMOINE s'engage à :

- Collecter et traiter les données uniquement pour les finalités convenues avec le Client.
- Préserver la sécurité et l'intégrité des données.
- Ne communiquer les informations qu'aux tiers nécessaires à l'exécution des prestations.
- Agir dans le cadre des exigences réglementaires.

6.2 DROITS DU CLIENT

Le Client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement :

- L'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires.
 - La durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée.
 - Leur rectification, leur effacement et leur portabilité.
 - La limitation du traitement de ses données à caractère personnel.
- Ces droits peuvent être exercés sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

6.3 RESPONSABLE DE TRAITEMENT

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de RF PATRIMOINE sont les suivantes :

Nom : Sébastien GRESANT
Email : sebastien.gresant@rfpatrimoine.com
Numéro de téléphone : 06 48 72 74 18
Adresse : 48 Cours de la Libération et du Général de Gaulle 38100 Grenoble
RCS : 499 552 495 de Grenoble

7.0

Moyens de communication entre RF PATRIMOINE et le Client

Afin d'assurer une relation claire, suivie et personnalisée avec le Client, plusieurs moyens de communication sont mis à disposition selon la nature des échanges et les préférences exprimées par le Client.

Ces canaux permettent de maintenir un dialogue fluide tout au long de l'accompagnement, dans le respect des obligations professionnelles et de confidentialité.

Modes de communication :

👥 Réunions physiques

@ Envois de courriels

☎ Téléphone

8.0

Mise à jour des informations

RF PATRIMOINE fait parvenir au Client toute mise à jour de ces différentes informations, en les lui communiquant par courrier ou email. Le Client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de RF PATRIMOINE.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

9.0

Convention sur la preuve

Les Parties reconnaissent, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, que le présent DER est signé électroniquement via Yousign, lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014 et avoir signé le présent DER par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer le présent DER.

L'acceptation du présent DER par voie de signature électronique a ainsi la même valeur probante que l'accord sur support papier.

Les registres informatiques seront conservés dans les systèmes de RF PATRIMOINE dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications intervenues entre RF PATRIMOINE et le Client.

Signature

Le client

Fait à

Le

Signature

Le conseiller (ou l'intermédiaire)

M. Sébastien Gresant

Fait à

Le

Signature



Afficher les coordonnées de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine sur votre
téléphone et enregistrez-le dans vos contacts